



1206904004

DATE DEPOT : 2012-07-24

NUMERO DE DEPOT : 2012R068953

N° GESTION : 2007B16955

N° SIREN : 499430544

DENOMINATION : 49/51 avenue George V Holding SAS

ADRESSE : 23 rue du Roule 75001 Paris

DATE D'ACTE : 2012/06/29

TYPE D'ACTE : CERTIFICAT

NATURE D'ACTE :

Denjean

A s s o c i é s

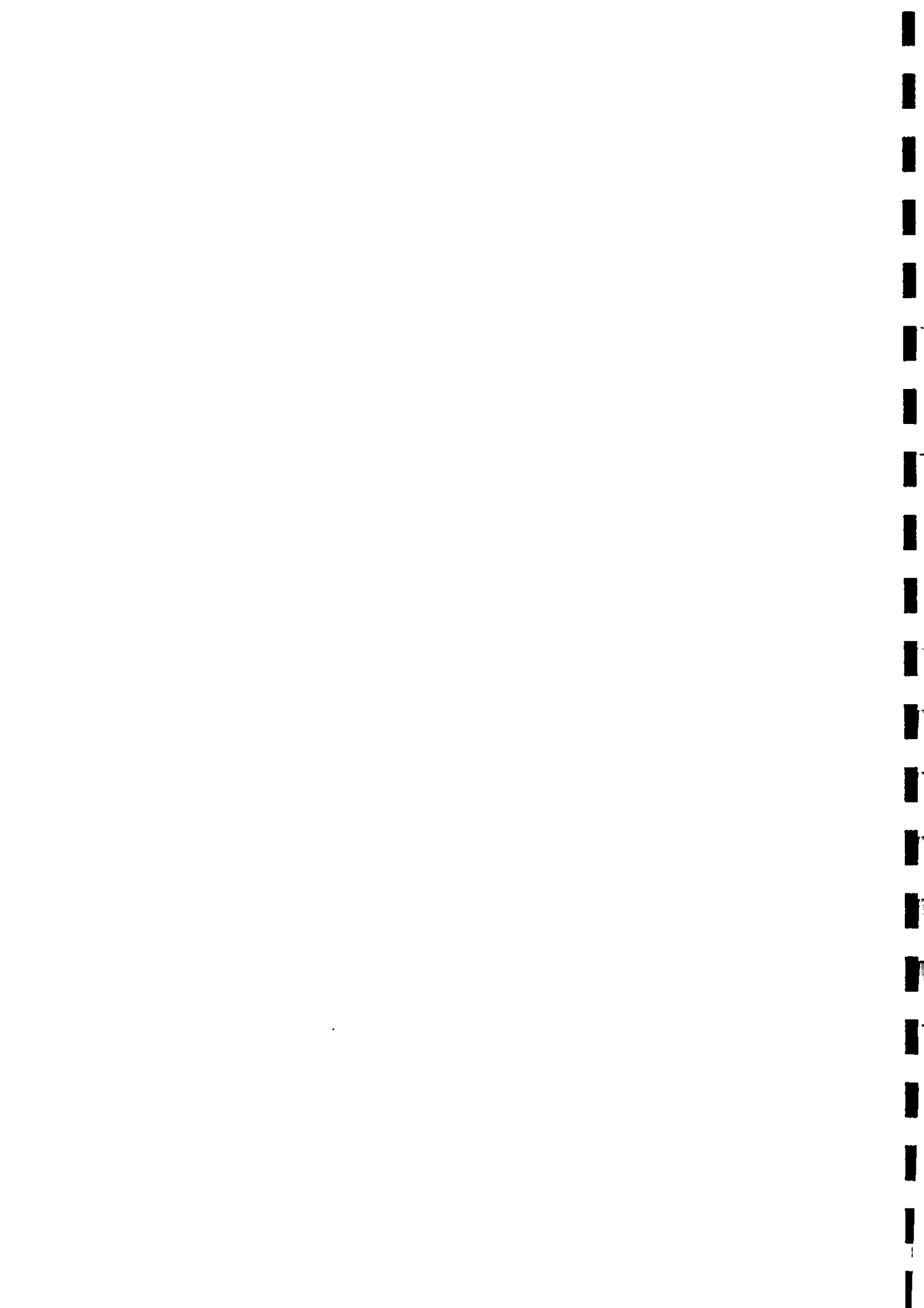
SAS 49/51 avenue George V Holding

Certificat du dépositaire

(Article L. 225-146, al. 2 C.com)



Expertise comptable - Audit - Conseil
34 rue Camille Pelletan 92300 LEVALLOIS-PERRET
Tél : 33 1 45 02 20 00 - Fax : 33 1 45 02 11 00 - contact@denjeansa.fr - www.denjeanassociés.fr
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 1 000 000 euros
SIRET 398 971 903 00024 - RCS Nanterre B 398971903 - TVA intracommunautaire FR32398971903 - Code APE : 6920Z



SAS 49/51 avenue George V Holding

Siège Social : 23, rue du Roule – 75001 Paris
Société par actions simplifiée au capital de 28 540 747 €
RCS PARIS 499 430 544

Certificat du dépositaire
(Article L.225-146, al. 2 C.com)



SAS 49/51 avenue George V
Holding

Certificat du dépositaire

Certificat du dépositaire (Article L. 225-146, al. 2 C.com)

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission afin d'établir le certificat prévu à l'article L.225-146, alinéa 2 du Code de commerce.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

- le bulletin de souscription par lequel l'Associé unique a souscrit 8 214 000 actions nouvelles d'un nominal de 1 € de la société SAS 49/51 avenue George V Holding à l'occasion d'une augmentation de capital décidée par l'Associé unique en date du 29 juin 2012;
- la déclaration incluse dans le bulletin manifestant la décision de l'Associé unique de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'elle possède sur la société;
- l'arrêté de compte établi le 29 juin 2012, par le Président dont nous avons certifié l'exactitude le 29 juin 2012, duquel il ressort que la société Majestic Holdings SARL possède sur la société SAS 49/51 avenue George V Holding une créance d'un montant de 8 214 000 euros;
- le caractère liquide et exigible de cette créance ;
- l'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus permettant de constater la libération des actions,

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Fait à Levallois Perret, le 29 juin 2012

Le commissaire aux comptes

DENJEAN & ASSOCIES

Thierry DENJEAN

